



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3182

Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 95 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loic

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3182 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT POUR UN MONTANT GLOBAL DE 95 000 EUROS A DES STRUCTURES DE CREATION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUE - ENVELOPPE LIEUX DE SPECTACLES ET AUTRES LIEUX CULTURELS - APPROBATION DE CONVENTIONS D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET DIVERSES ASSOCIATIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une ligne budgétaire intitulée "lieux culturels" permet d'allouer des subventions d'équipement aux structures culturelles lyonnaises réparties sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des équipes administratives, des artistes et des techniciens et les conditions d'accueil du public tout en favorisant le développement d'activités culturelles de proximité sur l'ensemble du territoire lyonnais.

En effet, la réflexion engagée à partir de l'existant a permis de constater que les équipements dont disposent ces structures nécessitent des travaux de rénovation et, pour certains, de remise aux normes actuelles de sécurité.

Par ailleurs, leur matériel scénique et bureautique est souvent obsolète, insuffisant et inadapté aux techniques modernes. Les aider à moderniser leurs équipements tout en favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre, présente un intérêt communal certain.

En 2017, 55 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines de l'audiovisuel, des arts visuels, de la danse, de la musique, du patrimoine et du théâtre ont sollicité la Ville, au titre de l'équipement.

Dans le cadre de ce rapport, il vous est proposé de soutenir 13 associations pour un montant total de 95 000 €

## SECTEUR ARTS NUMERIQUES

### **ASSOCIATION AADN - 2 rue d'Arménie – 69003 Lyon**

Fondée à Lyon en 2004, l'AADN (Assemblée Numérique des Diversités Artistiques), œuvre pour le développement des arts et cultures numériques à Lyon et en région.

Au croisement de l'innovation sociale et technologique, l'AADN inscrit ses activités dans une logique et un souci permanent de rapprochement partenarial et de mutualisation, au service de l'innovation et de la création artistique. Ces rapprochements et fonctionnement se retrouvent aussi bien dans ses actions artistiques que dans sa structuration administrative et organisationnelle, avec deux espaces de travail partagés :

- Le *Lab.Lab* studio de création, 36 rue Emile Descorps à Villeurbanne, co-géré avec Théoriz Studio et BK France.

- Un *Hub créatif*, 2 rue d'Arménie à Lyon 3<sup>e</sup>, où siège l'équipe administrative, ainsi que l'équipe du Mirage Festival (Association Dolus Dolus) et BK France. Dolus Dolus et AADN développent des projets communs depuis plusieurs années. Ces rapprochements géographiques permettent d'intensifier le lien et de développer des projets communs tout en mutualisation des compétences et matériel.

Afin de pouvoir continuer à aménager et équiper ces espaces, et plus spécifiquement les bureaux au 2 rue d'Arménie mutualisés avec Dolus Dolus, AADN, structure porteuse de ces équipements partagés, sollicite la Ville de Lyon pour une subvention d'investissement afin d'acquérir du matériel informatique et de monter une cloison acoustique amovible de bureau.

Sur un budget prévisionnel de 10 070 € il est proposé d'apporter un soutien financier de 2 000 € à cette association.

Pour information, une subvention de fonctionnement de 5 000 € a été votée au Conseil municipal du 18 juillet 2017.

Pour information, subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2016 : 4 000 €

**Proposition 2017 : 2 000 €**

#### **Les Nouvelles Subsistances - 8 bis quai Saint Vincent – 69001 Lyon**

En 2016, un espace de travail mutualisé dédié aux projets numériques de L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) et de l'Association des Nouvelles Subsistances a été créé et une subvention d'investissement de 30 000 € a été votée pour l'ENSBAL lors du Conseil municipal du 14 novembre 2016.

L'enjeu est à la fois pour chacune des deux structures de réaliser ses activités dans le champ numérique avec ses acteurs propres (les artistes et les étudiants), mais aussi de renforcer sur le site des Subsistances rencontres et formations pour les créateurs, acteurs et expérimentateurs de l'innovation. Dans la continuité de leurs activités respectives, cet espace de travail mutualisé, leur permet de disposer d'un lieu de travail consacré aux cultures numériques et également de renforcer le partage de ressources techniques et documentaires.

Pour le spectacle vivant, l'atout du site des Subsistances est de pouvoir jumeler directement le travail de conception sur ordinateurs avec l'expérimentation de plateau mettant à disposition des artistes à la fois les outils informatiques et le plateau 2, situé dans le même bâtiment.

Les deux structures ont déjà obtenu des soutiens en fonctionnement sur ce projet de la part de l'Etat.

Depuis son ouverture, ce lieu de travail partagé a déjà permis d'accueillir des activités :

- de recherche : la cible est les étudiants en 5<sup>e</sup> année à l'ENSBA, soit une cinquantaine d'étudiants chaque année ;
- de médiation et d'immersion pour les nouvelles pratiques amateurs numériques (ateliers pro ouverts aux étudiants de l'ENSBA) ;

- de résidences numériques : les artistes accueillis (selon des modalités identiques aux autres résidences de l'Association des Nouvelles Subsistances) ont pu tester leurs projets, les développer et les confronter à d'autres points de vue : Diego Ortiz et Antoine Gonot pour Vanishing Walks (février 2017), Pierre Amoudruz et Charlie Moine pour Là-haut le cloud, ici le soleil (février/mars 2017), Arkadi Zaïdes pour TALOS.2 (avril 2017), Adrien M. et Claire B. pour Mirages et Miracles.

A partir de novembre 2017, Les Nouvelles Subsistances accueilleront Antoine Clée avec la Compagnie Le Cirque Inachevé et le projet Les Sphères Curieuses : il travaillera sur du jonglage connecté.

Les Nouvelles Subsistances sollicitent une subvention d'investissement pour la 2<sup>e</sup> tranche d'équipement pour le plateau numérique en informatique, vidéo et son et matériel de réalité virtuelle.

Sur un budget prévisionnel de 47 760 € il est proposé d'apporter un soutien financier de 25 000 € aux Nouvelles Subsistances.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Pas de subvention sollicitée en 2016.

**Proposition 2017 : 25 000 €**

## SECTEUR ARTS VISUELS

**MAPRAA** - 7-9 rue Paul Chenavard - 69001 Lyon

Créée en 1983 par des artistes plasticiens, la MAPRAA a pour objectifs de défendre les artistes et leurs intérêts, de les aider dans l'exercice de leur activité en leur proposant une formation sociale, juridique, économique et culturelle, de promouvoir et de diffuser les arts plastiques contemporains sous toutes leurs formes.

Pour 2017, cette association subventionnée par la Ville au titre du fonctionnement à hauteur de 70 500 € pour son activité, sollicite également l'aide de la Ville pour la mise à jour du parc informatique et rachat de logiciels plus récents.

Sur un budget prévisionnel de 11 500 € il est proposé d'apporter un soutien financier de 3 000 € à la MAPRAA.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Pas de subvention sollicitée en 2016.

**Proposition 2017 : 3 000 €**

## SECTEUR THÉÂTRE

### **Association Sens Interdits - 14 rue Basse Combalot – 69007 Lyon**

L'Association organise tous les 2 ans Sens Interdits – Festival International de Théâtre. Initié en 2009 par Patrick Penot, directeur du Théâtre des Célestins de 2003 à 2013 aux côtés de Claudia Stavisky, Sens Interdits invite des compagnies venues du monde entier, mettant ainsi en question la notion – supposée ou réelle – de frontière(s).

Lors de la dernière édition (la 4<sup>e</sup>), en octobre 2015, 45 représentations de 15 spectacles venus de 14 pays différents ont été présentés au public dans une quinzaine de lieux de la métropole lyonnaise. Des événements hors scène tels que des débats, des rencontres et des actions de médiation culturelle sont venus enrichir la programmation.

Sens Interdits s'inscrit également dans une démarche d'accompagnement des spectacles accueillis. Ainsi, après leur diffusion durant le festival en 2015, deux équipes chiliennes ont été suivies dans leur diffusion en France et en Europe par Sens Interdits comme producteur délégué.

La 5<sup>e</sup> édition de Sens Interdits aura lieu du 19 au 29 octobre 2017. Pour en assurer la promotion, l'Association a engagé une refonte totale de son site internet. A ce titre, elle sollicite un soutien financier de la Ville de Lyon. Sur un budget prévisionnel de 20 088 €, il est proposé d'apporter une subvention d'investissement de 5 000 € à cette association.

Pas de subvention sollicitée en 2016.

**Proposition 2017 : 5 000 €**

### **Compagnie Scènes – Théâtre – Cinéma - 15 chemin du Grégoire à Dardilly**

La Compagnie a été fondée en 1988 par Philippe Vincent. Metteur en scène, comédien, musicien, réalisateur, Philippe Vincent convoque dans ses créations théâtrales les principes narratifs et esthétiques de l'image cinématographique. Au fil des années, la Compagnie s'est donc équipée du matériel nécessaire et conduit ses projets de façon autonome. Très fréquemment sollicitée par le réseau des compagnies de théâtre, de danse et autres formations musicales, la Compagnie Scènes met en partage son matériel vidéo et son, ainsi que son expérience et ses compétences. Si le salaire des intervenants de la Compagnie est pris en charge, le coût d'amortissement du matériel n'est pas pris en compte à chacune de son utilisation.

La Ville de Lyon soutient le projet artistique de la Compagnie Scènes par une subvention de fonctionnement de 8 000 € en 2017. Pour poursuivre son propre travail de création et la mise à disposition de son parc technique, la Compagnie Scènes souhaite acheter du nouveau matériel vidéo. Elle sollicite une subvention d'équipement auprès de la Ville de Lyon. Sur un budget prévisionnel de 8 000 €, il est proposé d'apporter un soutien financier de 2 000 € à cette association.

Pas de subvention sollicitée en 2016.

**Proposition 2017 : 2 000 €**

**Association Mac Guffin** - 117 avenue du Maréchal de Saxe – 69003 Lyon

L'Association a été créée en 2001 par l'auteur, metteur en scène et réalisateur Manuel Liminiana. Elle développe des projets de courts et longs métrages et des spectacles qui mêlent théâtre, danse et musique.

En 2014, le Mac Guffin Kollektif crée le Théâtre de l'Uchronie situé 19 rue de Marseille dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Durant la saison 2016-2017, le Kollektif Mac Guffin a présenté au Théâtre de l'Uchronie ses propres créations et programmé des compagnies émergentes. Il organise également des ateliers de pratique artistique et des stages de découverte des techniques de cinéma destinés aux amateurs.

Aujourd'hui, le projet de l'Association est d'agrandir le théâtre avec la reprise d'un local situé rue Jangot, attendant aux locaux actuels, en vue de développer ses activités. Le projet d'aménagement de l'Association comporte la création d'un espace d'accueil/billetterie ainsi que d'un bureau dédié à l'administration. Les loges et des espaces au sous-sol seront réaménagés pour une meilleure qualité d'accueil. La régie technique sera déplacée pour accroître la jauge. Pour accomplir ces travaux, l'Association Mac Guffin sollicite une aide financière de la Ville de Lyon. Sur un budget prévisionnel de 48 500 € dont 15 000 € d'autofinancement, il est proposé d'apporter un soutien de 5 000 € à l'Association Mac Guffin.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2016 (investissement) : 7 000 €  
**Proposition 2017 : 5 000 €**

**Compagnie Nino d'Introna** - 6 rue de la Part-Dieu – 69003 Lyon

Le projet artistique de la Compagnie s'inscrit dans la continuité de la poétique développée au Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon entre 2004 et 2014. Elle est ouverte à toutes les formes d'écritures (théâtre, littérature, scénarios, etc.) et produit aussi bien des œuvres basées sur des écritures contemporaines que des œuvres du répertoire. Elle s'adresse à un public intergénérationnel avec des formes accessibles à tous. La Ville de Lyon soutient le projet artistique de la Compagnie par une subvention de fonctionnement de 10 000 € en 2017.

La Compagnie reprend trois des spectacles créés précédemment au Centre Dramatique : *Yaël Tautavel ou l'enfance de l'art*, *Les Derniers géants* et *Quand on parle du loup*. Ne disposant plus aujourd'hui du parc de matériel du Centre Dramatique National de Lyon, la Compagnie souhaite acquérir du matériel scénique son, lumière et informatique adapté à son répertoire et aux spectacles à venir pour conforter son autonomie technique et assurer une tarification qui reste accessible aux lieux de diffusion, sans que des coûts de location supplémentaires viennent s'ajouter au coût de cession. La Compagnie Nino d'Introna sollicite la Ville de Lyon à ce titre. Sur un budget prévisionnel de 26 340 € dont 1 340 € d'autofinancement, il est proposé d'apporter un soutien de 25 000 € à la Compagnie Nino d'Introna.

Pour information, subvention en investissement reçue au titre de l'année 2016 : 0 €  
**Proposition 2017 : 25 000 €**

**Association Si Tu...** - 14 rue Basse Combalot – 69007 Lyon

L'Association assure l'exploitation et la programmation du Théâtre de l'Elysée qui est situé au cœur du quartier de la Guillotière. Ce lieu d'expérimentation théâtrale accueille les talents émergents et favorise rencontres, collaborations et échanges d'idées. Les jeunes

compagnies lyonnaises sont largement présentes dans la programmation et sont accueillies tout au long de la saison en résidence de créations. Labellisé Scène Découvertes, le Théâtre de l'Elysée est soutenu par la Ville de Lyon par une subvention de fonctionnement de 60 000 € en 2017.

Pour améliorer les conditions d'accueil des artistes, l'Association Si tu... s'apprête à aménager et à équiper la cave du Théâtre de l'Elysée pour la transformer en salle de répétitions. Du matériel technique son et lumière supplémentaire sera acheté. Sur un budget prévisionnel d'un montant de 11 984 € dont 1 194 € d'autofinancement, il est proposé d'apporter un soutien financier de 5 000 € au Théâtre de l'Elysée.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Pour information, subvention en investissement reçue au titre de l'année 2016 : 0 €

**Proposition 2017 : 5 000 €**

## SECTEUR MUSIQUES ACTUELLES

### **Hot Club de Lyon - 26 rue Lanterne – 69001 Lyon**

Le Hot Club, salle dédiée au jazz à Lyon, rassemble sur sa scène, depuis 1948, différentes générations de musiciens faisant alterner les groupes locaux amateurs avec des musiciens professionnels reconnus sur la scène internationale.

Le Hot Club accueille, chaque saison, près de 9 000 spectateurs et programme 200 concerts du jazz ancien traditionnel aux musiques actuelles et novatrices. Les vendredis et samedis sont programmés des groupes grand public avec une dimension festive, les autres jours de la semaine sont réservés aux esthétiques plus pointues ou expérimentales. Depuis quatre ans, le Hot Club organise le festival FestAvril dont la dernière édition a programmé sept formations de jazz vocal et styles diverses : swing, blues, soul.

La Ville de Lyon soutient le projet artistique du Hot Club par une subvention de fonctionnement de 8 000 € en 2017. Une subvention d'équipement est également sollicitée pour la mise aux normes de l'électricité de la salle suite aux préconisations de la Commission de sécurité. Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 16 000 €

Pas de subvention sollicitée en 2016.

**Proposition 2017 : 4 500 €**

### **Woodstower - 5 rue d'Aguesseau - 69007 Lyon**

Cette Association, créée en 1997, organise, chaque année, le festival Woodstower sur la plage du Fontanil du Grand Parc de Miribel, le dernier week-end du mois d'août. Autour de deux soirées concerts et d'un village artisanal, la volonté de Woodstower est de mélanger les couleurs musicales, et d'ajouter aux têtes d'affiches des formations émergentes régionales. La journée de dimanche avec spectacles de rue est gratuite et disponible pour tous

Le festival affirme trois axes forts de son projet : la richesse des propositions artistiques, les actions développement durable et une composante sociale. En 2016, la 18<sup>e</sup> édition

du festival a accueilli les 27 et 28 août, 15 000 personnes au total, dont 7 000 pour la soirée concerts du samedi et 8 000 le dimanche.

Au-delà de cet événement majeur, l'Association Woodstower collabore, tout au long de l'année, avec plusieurs acteurs locaux comme Médiatone pour la coproduction du festival Dantesk, Arty Farty pour les Extra ! des Nuits Sonores et le Ninkasi. La Ville soutient le festival pour la programmation de groupes locaux par une subvention de fonctionnement de 4 000 € en 2017.

Une subvention d'équipement est également sollicitée pour l'acquisition de containers (devis de 3 000 €) qui permettraient à l'Association d'étendre sa surface de stockages pour le matériel nécessaire au festival. Ces containers seront également mis à disposition d'autres associations lyonnaises.

Pour information, subvention en investissement reçue au titre de l'année 2016 : 0 €  
**Proposition 2017 : 1 500 €**

## SECTEUR DANSE

### **Compagnie Propos - 9, rue du Professeur Morat - 69008 Lyon**

Cette Compagnie a été créée en 1991 par Denis Plassard, danseur et chorégraphe issu du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon. La Compagnie compte aujourd'hui plus de quarante créations, dont certaines tournent, depuis plusieurs années, sur les scènes nationales. Les neuf spectacles en tournée sur la saison 2015-2016 ont donné lieu à 89 représentations pour une fréquentation de 13 500 spectateurs. Dans le cadre de son partenariat avec la Maison de la Danse, la Compagnie collabore avec plusieurs institutions lyonnaises (Musées des Beaux-Arts, Ecole de Condé, Hôpital gériatrique de Fourvière) au sein desquelles sont présentées des formes artistiques adaptées.

Depuis 2004, la Compagnie est installée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement dans une ancienne usine réaménagée. Cet espace, dénommé studio Lucien, est un outil de développement et de pérennisation de la Compagnie ; il est également mis régulièrement à disposition des compagnies lyonnaises pour des temps de répétitions.

La Ville de Lyon soutient le projet artistique de la compagnie Propos par une subvention de fonctionnement de 41 000 € en 2017. Une subvention d'équipement est également sollicitée pour la mise en conformité de l'électricité dans le studio et l'acquisition de matériel informatique.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Pas de subvention sollicitée en 2016.  
**Proposition 2017 : 2 000 €**

## SECTEUR MUSIQUE ANCIENNE ET CONTEMPORAINE

### Les Amis du Quatuor Debussy - 2 D rue Louis Thévenet - 69004 Lyon

Le Quatuor Debussy, créé par des étudiants issus du cycle de perfectionnement du CNMSD de Lyon, est composé de deux violons, d'un alto et d'un violoncelle. Avec 25 ans d'existence, il bénéficie d'une dimension internationale et jouit d'une reconnaissance professionnelle incontestable. Il partage avec les publics du monde entier ses interprétations musicales sur les scènes les plus prestigieuses : Japon, Chine, États-Unis, Canada, Australie, Russie...

Le Quatuor créé des passerelles avec différents domaines artistiques comme la danse (Maguy Marin, Anne Teresa De Keersmaecker, Wayne Mac Gregor, Mourad Merzouki...), le théâtre (Philippe Delaigue, Richard Brunel, Jean Lacornerie...) ou encore les musiques actuelles (Yael Naim, Gabriel Kahane, Robert le Magnifique, Franck Tortiller...) et le cirque (Compagnie Circa).

Outre le cycle spécialisé qu'il dirige au CRR de Lyon depuis 2011, le Quatuor Debussy dispense son enseignement au sein de divers stages de musique et notamment à l'occasion de son Académie d'été, proposée depuis 1999 au mois de juillet dans le cadre de son festival « Cordes en ballade ».

Le Quatuor bénéficie actuellement de la mise à disposition de locaux dans l'école Commandant Arnaud à Lyon 4<sup>e</sup>. Ce lieu sert d'espace de réunion et de répétition, mais il reste dépendant de l'école et ne peut accueillir de groupes. C'est pourquoi, l'Association souhaite déménager.

Le nouveau local envisagé se trouve dans les bâtiments de l'ESPE au 5 rue Anselme à la Croix-Rousse (ex-IUFM). Ces locaux sont inoccupés depuis deux ans (ancien appartement de fonction du directeur d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> et situé au 1<sup>er</sup> étage de l'aile B) et n'ont pas d'autre destination prévue pour le moment. Depuis, les services de la Métropole, propriétaire des lieux, a donné son accord ainsi que le directeur de l'ESPE. L'emménagement est prévu à l'automne 2017.

Les travaux de mise aux normes et gros œuvres seront pris en charge et menés par la Métropole de Lyon. La présente demande concerne l'acquisition des radiateurs, des stores et l'installation du système informatique et serveur.

Sur un budget prévisionnel de 35 000 € dont 15 000 € d'autofinancement, il est proposé d'apporter un soutien financier de 10 000 € à cette association.

Pour information, une subvention de fonctionnement de 15 000 € a été attribuée au Conseil municipal de juillet 2017.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au rapport.

Pas de subvention sollicitée en 2016.

**Proposition 2017 : 10 000 €**

## PATRIMOINE

### **Musée Urbain Tony Garnier - 4 rue des Serpollières - 69008 Lyon**

L'Association du Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier, architecte dont les réalisations ont marqué l'histoire de Lyon et constituent un élément majeur du patrimoine lyonnais. Le Musée est composé de 25 fresques murales réalisées sur les murs pignons des immeubles de Grand Lyon Habitat, d'un appartement-musée des années 30 et d'une salle d'exposition. Ses activités permanentes sont la réalisation d'expositions, de visites ainsi que la diffusion d'informations et de documentation sur la vie et l'œuvre de Tony Garnier via son site Internet et sa boutique.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses actions dans de bonnes conditions, la mise en place d'outils informatiques de gestion de billetterie et de gestion du stock de la boutique s'impose. Le programme de modernisation prévoit l'acquisition de matériels (logiciel et ordinateur) et des sessions de formations des utilisateurs, pour un montant total de 5 848 €

Une convention d'objectifs a été signée entre l'Association du Musée Urbain Tony Garnier et la Ville de Lyon, le 7 mars 2003. Dans ce cadre, la Ville de Lyon s'est engagée à soutenir l'association, en inscrivant chaque année au budget, une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement pour l'entretien courant des murs peints. Pour 2017, la subvention de fonctionnement est de 75 000 € et la subvention d'investissement, attribuée quant à elle sur présentation des factures d'entretien acquittées, est de 9 500 € maximum, suivant montants inscrits au Budget Primitif, voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2016.

La convention d'objectifs prévoit également la possibilité d'attribuer à l'Association, ponctuellement, des subventions sur des actions spécifiques et des subventions d'investissement. A cet égard, l'Association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour le projet d'exposition « La Vie Mode d'emploi », par délibération n° 2017/2978 du 29 mai 2017. La Ville de Lyon souhaite également soutenir le développement de cette association, en attribuant une aide financière pour le projet d'informatisation de la billetterie et de la boutique.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au rapport.

Pour information, subvention en équipement reçue au titre de l'année 2016 : 9 500 €  
**Subvention proposée : 5 000 €**

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2017, une subvention d'investissement à chacune de ces associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous, pour un montant global de 95 000 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

## DELIBERE

1. Les subventions d'équipement suivantes, pour un montant global de 95 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

<b>ARTS NUMERIQUES</b>	AADN (Lyon 3 <sup>e</sup> )	2 000 €
<b>22 000 €</b>	Les Nouvelles Subsistances (Lyon 1 <sup>er</sup> )	25 000 €
<b>ARTS VISUELS</b>	MAPRAA (Lyon 1 <sup>er</sup> )	3 000 €
<b>3 000 €</b>		
<b>THEATRE</b>	Association Sens Interdits (Lyon 7 <sup>e</sup> )	5 000 €
	Compagnie Scène – Théâtre – Cinéma (Dardilly)	2 000 €
	Association Mac Guffin (Lyon 7 <sup>e</sup> )	5 000 €
	Compagnie Nino d'Introna (Lyon 3 <sup>e</sup> )	25 000 €
	Association Si Tu... Théâtre de l'Elysée (Lyon 7 <sup>e</sup> )	5 000 €
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>	Hot Club de Lyon (Lyon 1 <sup>er</sup> )	4 500 €
	Woodstower (Lyon 7 <sup>e</sup> )	1 500 €
<b>DANSE</b>	Compagnie Propos (Lyon 8 <sup>e</sup> )	2 000 €
<b>MUSIQUE ANCIENNE ET CONTEMPORAINE</b>	Les Amis du Quatuor Debussy (Lyon 4 <sup>e</sup> )	10 000 €
<b>PATRIMOINE</b>	Musée urbain Tony Garnier (Lyon 8 <sup>e</sup> )	5 000 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 000 €</b>

2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations « Les Nouvelles Subsistances », « Les Amis du Quatuor Debussy », « Compagnie Propos », « Compagnie Nino d'Introna », « Musée Urbain Tony Garnier », « Association Si tu... », « MAPRAA » sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense correspondante, soit 95 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2017, programme SOUTIENAC, opération EQUIPSUB, fonction 33, selon la répartition suivante :

- à l'article 20421, ligne de crédit 62082 pour un montant de 73 500 €;
- à l'article 20422, ligne de crédit 63302 pour un montant de 21 500 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER